



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40

mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 078/2026

Objet : Achat de combustible GNR

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 2026/028 du 20/3/2026 du Conseil municipal portant délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité d'acheter du gaz naturel renouvelable pour les engins communaux
- Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal,
- Considérant la proposition de l'entreprise Streichenberger en date du 3/8/2026 d'un montant de 1 550.80 € H.T soit 1 860.96 € TTC

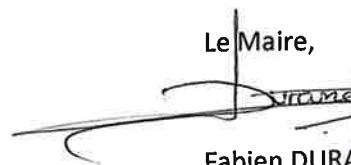
DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise Streichenberger en date du 3/8/2026 d'un montant de 1 550.80 € H.T soit 1 860.96 € TTC

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 24/08/2026

Le Maire,


Fabien DURAND



*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.